



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an **deux mil vingt trois, le seize mai, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Véronique AUGERAUD, Mme Martine AUPY, M. Denis DOYEN, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÈGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Secrétaire : Mme Maryse MALISSARD.

---

**Délibération N° MA-DEL-2023-011**

**Finalisation du changement d'assiette pour le chemin rural au lieu-dit "Laborie" avec les consorts BOURINET**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le changement d'assiette du chemin rural au lieu-dit "Laborie" sous la nouvelle nomenclature ZR 122 .
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires en l'étude de Me LAMOND.

---

**Délibération N° MA-DEL-2023-012**

**Demande d'adhésion de deux communes BERTRIC-BURÉE et SAINT-JUST au Syndicat Mixte Scolaire Mareuillais**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion des deux communes BERTRIC-BURÉE et SAINT-JUST au Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais.
-

**Délibération N° MA-DEL-2023-013**

**Demande d'acquisition du lot n°4, ZT 106, au lotissement Lavaure-Les Gravelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre à Monsieur Farid HAMACHE demeurant à Villenave d'Ornon (33140), le lot n° 4 section ZT 106 d'une superficie de 1 642 m<sup>2</sup> au prix de 5€/m<sup>2</sup> représentant le montant de 8 210 €.
- Monsieur Farid HAMACHE a désigné Maître Valérie BENOIT-MESNARD, notaire à Villebois Lavalette (Charente) pour la réalisation de cette vente : la charte établie relative aux conditions de vente des lots lui sera transmise.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires ainsi que l'acte de vente au nom de la commune.

---

**Délibération N° MA-DEL-2023-014**

**Demande d'acquisition du lot n°8, ZT 112, au lotissement Lavaure-Les Gravelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Madame SOTO Angélique demeurant à Bouteilles-Saint-Sébastien (24320), le lot n° 8 section ZT 112 d'une superficie de 1 695 m<sup>2</sup> au prix de 5€/m<sup>2</sup> représentant le montant de 8 475 €.
- Madame SOTO Angélique a désigné Maître Valérie BENOIT-MESNARD, notaire à Villebois Lavalette (Charente) pour la réalisation de cette vente : la charte établie relative aux conditions de vente des lots lui sera transmise.
- Autorise Monsieur à signer tous les documents nécessaires ainsi que l'acte de vente au nom de la commune.

---

**Information**

**Fleurissement des deux bourgs.**

Il sera proposé aux habitants des deux bourgs de participer au fleurissement de la Commune.

---